



ENCORE UN ÉTÉ DIFFICILE DANS NOS SERVICES de l'enregistrement...

Ces dernières années, le scénario se répète à la même époque : une nouvelle loi de finances rectificative en préparation au Parlement, des contribuables qui s'affolent avant la publication des modifications législatives et des agents de l'enregistrement qui trinquent. De nouvelles dispositions sur la législation du patrimoine, surtout lorsqu'elles sont plus restrictives, inquiètent les patrimoines qui veulent profiter des avantages fiscaux jusqu'à la dernière minute.

Cet été, comme en 2011, nous devons donc faire face à un afflux supplémentaire d'actes, de déclarations, d'appels téléphoniques et de contribuables, dans des services déjà complètement engorgés, car mis à mal par les suppressions d'emplois des dernières années, et la RGPP. Ceux d'entre nous qui ont la « chance » de travailler dans un pôle enregistrement départemental, doivent gérer, en prime, les vicissitudes des transferts de contribuables et de courriers égarés loin de leur hôtel des finances publiques de proximité : telle est la réalité du guichet fiscal unique de l'enregistrement !

Depuis la mise en place des pôles enregistrement en 2005, nos conditions de travail se sont dégradées. Au quotidien, nous sommes contraints de faire des choix : par exemple, enregistrer les actes dans les meilleurs délais - les notaires, les entreprises, les particuliers se montrant insistants et la loi ne nous permettant pas de conserver leurs actes indéfiniment - au détriment de la saisie des déclarations de succession, de dons manuel et des extraits d'acte alimentant les bases de données utilisées pour le contrôle fiscal. Tous les services de l'enregistrement doivent faire face

à ce choix cornélien, et voient s'accumuler des montagnes d'actes et de déclarations en instance. Mais nous n'acceptons ni l'abandon de certaines de nos missions, ni la dégradation du service public. À titre d'exemple, lorsque nous prenons du retard dans l'enregistrement des déclarations de succession relatives aux contrats d'assurance vie, les conséquences financières sont immédiates pour les usagers. En effet, notre certificat fiscal, est le sésame indispensable qui leur permet de toucher un capital, et ainsi, pour beaucoup, de régler les nombreuses dépenses consécutives à un décès.

Mais à l'heure où les agents de la fonction publique et beaucoup de Français, subissent la rigueur et les restrictions budgétaires, nous sommes, dans les services de l'enregistrement, les témoins de l'existence de véritables cadeaux fiscaux, dont profitent surtout les plus gros patrimoines.

« Le pacte Dutreil » (entrée en vigueur en 2003) : cela vous dit quelque chose ? Pour simplifier, vous êtes chef d'entreprise, vous souhaitez transmettre votre patrimoine professionnel à vos enfants en payant un minimum d'impôts.

Et bien, la loi a prévu une fabuleuse exonération fiscale de 75 % sur le montant du patrimoine transmis, avec en prime, dans certains cas, une réduction de 50 % sur les droits dus ! Bien sûr, le législateur vous impose quelques conditions, mais peu contraignantes au regard du cadeau fiscal accordé. Les sommes en jeu peuvent atteindre plusieurs millions d'euros sur certaines transmissions.

Et pour vous faciliter davantage l'impôt, vous pouvez aussi bénéficier d'un dispositif de paiement différé et fractionné en réglant les droits de mutation sur 15 ans à un taux d'intérêt de crédit avantageux : au maximum 0,7 % (taux année 2012) !

Et aujourd'hui, que va nous réserver la nouvelle loi de finances rectificative en préparation ? Dans les services de l'enregistrement, nous sommes échaudés par l'expérience de l'année passée : la modification du rappel fiscal des donations antérieures qui aurait dû être une simple mesure fiscale, fut une équation insoluble que même les études notariales ont eu bien du mal à résoudre.

Pour les agents de l'enregistrement, bien isolés, la tâche fut d'autant plus rude que Bercy a publié son instruction en mars 2012, pour une loi entrée en vigueur en août 2011 !

Tel est notre quotidien : une course effrénée après le temps, dans des services surchargés et en sous effectif chronique, sans véritable soutien technique, et face à un public diversifié qui peut se montrer très exigeant.